

QUESTIONS - RÉPONSES

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT (ASLL) ET GESTION LOCATIVE ADAPTEE (GLA)

▪ QUESTION 1

Le nombre maximal de GLA sur 4 ans est-il exprimé en nombre de mois ou en nombre de périodes de 6 mois ?

▪ REPONSE :

Le nombre de GLA indiqué correspond au nombre de périodes de 6 mois, et non pas en nombre de mois.

▪ QUESTION 2

Lorsque la GLA dépasse la durée des 6 mois, le financement mensuel forfaitaire continue-t-il de s'appliquer ?

▪ REPONSE :

Le financement de la GLA correspond à un forfait qui ne prendra en charge qu'au maximum 6 mois, il ne sera pas possible d'aller- au-delà.